AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20261027-DEC_27_2026-AU
en date du 02/11/2026 ; REFERENCE ACTE : DEC_27_2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

27-2026 Confection et livraison de repas pour la microcrèche Créalinou

Le Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivité territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1er avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R.2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Vu la délibération n° 2026-060 en date du 23 avril 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Considérant le marché public n° 2026-004 (lot n° 3) de confection et livraison de repas en liaison froide à la microcrèche Créalinou en date du 20 mai 2026 ;

Considérant que le marché relatif au lot n° 3 est infructueux et n'a donc fait l'objet d'aucune offre, la relance d'une consultation a donné lieu à une offre en date du 9 octobre 2026 ;

Considérant que le prochain cahier des charges fait l'objet d'un travail de réflexion en faveur de la qualité alimentaire, de l'écologie et d'un approvisionnement en circuit-court, la consultation a été établie pour un marché d'un an, soit uniquement sur l'année 2027 ;

Considérant que le prestataire API Restauration est le seul à avoir répondu à cette nouvelle consultation et accepte de conduire une convention d'un an, période qui permettra l'élaboration d'un nouveau cahier des charges ;

Considérant que l'offre du prestataire API Restauration est économiquement la mieux disante ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
De signer la convention relative au devis de API Restauration dont la cuisine centrale se trouve au 478 allée des fruitiers, 26270 Loriol sur Drôme, pour la confection et la livraison de repas en liaison froide à la microcrèche Créalinou, cuisine satellite située à Nyons.

ARTICLE 2
Le devis proposé couvre toutes les périodes d'ouverture de la microcrèche en 2027.

ARTICLE 3
Le coût total de la prestation s'élève à 12 478.46 €, calculé comme suit :

	Estimation nombre de repas	Prix unitaire repas TTC	Total estimation coût repas TTC
Lot 3 Microcrèche Créalinou	2 899	4.30 €	12 478.46 €

ARTICLE 4
Les crédits sont inscrits au budget 2027 à la ligne 6188.

ARTICLE 5
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la Préfète de la Drôme.

Fait à Nyons, le 27 octobre 2026

Le Président,
Sébastien BERNARD

Transmission en préfecture le : 02/11/2026
Mise en ligne le : 02/11/2026